

Le 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* Présentation

Pierre Foucher

Volume 40, Number 1, 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1026997ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1026997ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Foucher, P. (2010). Le 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* :
présentation. *Revue générale de droit*, 40(1), 219–220.
<https://doi.org/10.7202/1026997ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa,
2010

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit
(including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be
viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal,
Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to
promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

OPINIONS

Opinion : Le 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*

Présentation

PIERRE FOUCHER

Professeur titulaire à la Faculté de droit, Université d'Ottawa

1. Le 11 septembre 2009 s'est tenue, en marge des événements entourant le 40^e anniversaire de l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* du Canada, une table ronde portant sur le thème « le rôle du droit dans la promotion d'une langue ». Il semblait approprié de soulever cette question au sein d'une faculté de droit unique au Canada, puisqu'elle dispense à la fois les programmes de common law et de droit civil, en français et en anglais. Grâce à la présence du commissaire aux langues officielles du Canada, monsieur Graham Fraser, agissant à titre de modérateur, la table ronde a permis à plus de 200 personnes provenant de tous les milieux intéressés par la chose linguistique canadienne (membres du corps étudiant, du corps professoral, fonctionnaires, politiques, acteurs sociaux de la communauté, avocats et juges) de réfléchir aux enjeux et aux interactions parfois délicates entre le droit et les autres réalités sociales.

2. Dans un premier temps, M^e Michel Bastarache, ancien juge de la Cour suprême du Canada aujourd'hui retourné à la pratique du droit, nous a livré un bilan de la jurisprudence qui trace les fondements des droits linguistiques et s'est interrogé sur les véritables finalités des droits linguistiques. M^e Nathalie Des Rosiers, ancienne doyenne de la Section de droit civil, a fait porter son propos sur les reproches qu'on adresse au droit en certains milieux et sur la nécessité de se doter d'un « bon » droit, un droit qui habilite la prise de

parole et qui dépasse le cadre des seuls droits linguistiques. M^e Rénald Rémillard, directeur de la FAJEF et lui-même demandeur dans un litige portant sur la question linguistique, a livré une réflexion courte, mais pertinente sur l'influence sociale et politique qu'ont eue les droits linguistiques au Canada du seul fait de leur présence et du statut acquis par la langue française grâce à ces droits. Enfin, M^e Sandra Inutiq du Commissariat aux langues officielles du Nunavut nous a fait part des avancées du Nunavut en matière de trilinguisme officiel et de l'emphase mise sur la « promotion » des deux langues plus faibles, le français et l'inuktitut, dans le nouvel appareil législatif qui se met en place dans le territoire.

3. Les présentations ont été suivies d'une période de discussion stimulante et dense au cours de laquelle ont été débattus la légitimité du pouvoir judiciaire, la mondialisation, la mise en œuvre effective des droits et leur fondement. Le tout s'est terminé par une réception au cours de laquelle la Faculté a reconnu le travail des anciens commissaires aux langues officielles du Canada encore vivants, en leur remettant une plaque commémorative.

4. Le lecteur trouvera donc ici les textes soumis par les panélistes à la suite de leur présentation. Les opinions qu'ils et elles expriment, bien entendu, n'engagent qu'eux-mêmes et non les organismes pour lesquels ils et elles travaillent.

5. En terminant, il est de mise de remercier les deux sections de la Faculté de droit qui ont rendu cette table ronde possible, ainsi que le personnel administratif de la Faculté qui a veillé à la logistique de l'événement et la *Revue générale de droit* qui a généreusement accepté d'ouvrir ses pages à nos auteurs et auteures.

Pierre Foucher
Pavillon Fauteux, bureau 215
Faculté de droit
Université d'Ottawa
57 Louis-Pasteur
Ottawa (Ontario) K1N 6N5
Téléphone : 613 562-5800, poste 3232
Télécopieur : 613 562-5121
Courriel : pierre.foucher@uottawa.ca